

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Présents : MARRON Jacques, Guy CHARMASSON, Nathalie PIANETTI COUTAZ qui a procuration de REBOLLO Gaëlle, LASCOMBE Danielle, BERNARD Gérard, SCHROEDER Gilles, ADRIAENS Vincent.

Absents : BONNETAIN Pascal, REBOLLO Gaëlle qui a donné procuration à PIANETTI COUTAZ Nathalie, FLANDIN Guy.

Secrétaire de séance : Gilles SCHROEDER

1 – Cave coopérative

<u>Marché + inflation</u>	1408352.85€ HT
TVA	281670.57€
Total	1690023.42€ TTC

<u>Subventions</u>	1011341.14€
Autofinancement travaux	97011.71€
Emprunt TVA + Travaux	581670.57
Total	1690023.42€

<u>Frais d'études</u>	195798.00€ HT
Architecte, Mission OPC, SDEA, contrôles techniques Etudes annexes	
TVA	39159.60€
Total	234957.60€

Subventions	37800.00€
Autofinancement	157998.00€
Emprunt TVA	39159.60€
Total	234957.60€

Global de l'opération	1924981.02€ TTC
Financement	
Subvention	1049141.14€
Emprunt	3000000.00€
Emprunt TVA	320830.31€
Autofinancement	255009.57€

Le conseil municipal demande au maire de lancer les actes d'engagement et les ordres de services. Et charge le maire de faire le nécessaire dans ce dossier.

Il demande en outre qu'un état des dépenses détaillées des factures déjà réglées par le SDEA.

Le conseil a voté à l'unanimité.

2- Division volume parcelle B892

Suite à la délibération N° 02-01-2022 concernant la demande de servitude pour cette parcelle, il convient que Mr le Maire signe cet acte. Toutefois étant dans l'impossibilité d'assister à la signature, il propose au conseil qui accepte à l'unanimité, de subdéléguer ses pouvoirs à un clerc de notaire de l'étude HUMBERT à AUBENAS.

3- Bail Le VIEUX PORCHE

Le maire fait part au conseil municipal des conclusions de Me ROBBE concernant le problème de renouvellement du bail du vieux porche. L'avocat précise que d'après lui il n'ya plus de bail.

Mr le Maire informe le conseil qu'avec les adjoints, il a reçu Mr et Mme LIBERT le 27 juin 2022.

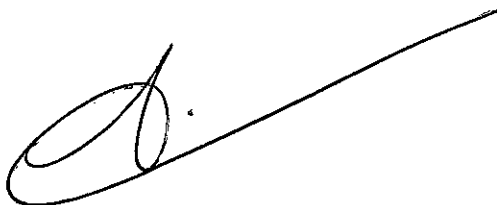
L'idéal serait que les locataires rachètent ce local. Le conseil municipal discute sur le prix de mise en vente qui est peut être trop élevé.

Sinon Mr et Mme LIBERT sont prêts à céder le fonds de commerce pour 65000€ à la commune.

La séance est levée à 20H00

Le Secrétaire de séance

Gilles SCHROEDER



Le Maire

Jacques MARRON

